

Commune de PLASSAC-ROUFFIAC

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU MERCREDI 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi trente et un mars à 20h,30

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DAVID, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021

Présents : Messieurs DAVID Serge, MAGNIER Daniel, LAGARDE Fabien, AUDOIN Damien, LAPOUGE Alain, COTTREAU Pascal, Mesdames AURIAU Marie-Odile, LAURAIN Delphine, ARNAUD Isabelle, Marie-Christine LE TURDU

Pouvoirs : M.GAURIEAU Julien pouvoir à M. Serge DAVID

Madame Marie-Odile AURIAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35 en et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Orientations budgétaires 2021
- Création d'un poste d'adjoint Administratif principal de 2ème classe
- Vote des subventions 2021 (6554 et 6574)

I – Orientations budgétaires 2021

Monsieur le Maire propose de définir les projets pour 2021 :

Investissement

- Création d'une plate-forme végétale sur le terrain communale à côté de la LGV et de l'antenne TDF. Celle-ci sera clôturée et des horaires restent à définir.
- Suite aux intempéries, la toiture de la SDF côté Nord est à refaire
- Mise aux normes de la sécurité incendie au niveau de la commune (les Hérauds et Tillac)
- Achat d'un standard téléphonique
- Création d'un columbarium
- Changement des fenêtres de la mairie
-

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces décisions.

- Achat d'un camion benne
Le Conseil Municipal approuve cette décision (9 oui et 2 abstentions).

Fonctionnement

- Achat d'un chauffe-eau pour la salle des fêtes

- Nettoyage de 3 emplacements au cimetière
- Réfection de plusieurs chemins communaux (les Coffres – le Gabet – Route de Bécheresse – sortie bourg de Plassac)
- Etude de l'aménagement du bourg de Rouffiac (étude CAUE, recherche de financement, consultation des habitants)
- Approbation des comptes 6554 et 6574 (subventions aux syndicats et associations)

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ces décisions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H45.